

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/19

Absentéisme dans la fonction publique communale

M. Michel Friche, PLR

En réponse à la question écrite du PLR par M. Michel Friche, le Conseil communal peut donner les informations suivantes :

En 2018, on constate que le nombre de jours d'absence est similaire à 2017. Ainsi, les absences se sont élevées à 2'173 (2'177) jours, dont 1'282 (1'357) jours pour des absences de longue durée concernant 19 (18) membres du personnel, soit plus de la moitié des absences.

Huit fonctionnaires ont dû être remplacés pour cause d'absence de longue durée.

A la fin de l'année, une demande AI ou en attente de réinsertion était encore pendante auprès des instances cantonales.

S'agissant des accidents professionnels, dans le cadre de la sécurité au travail, une enquête est ouverte lors de chaque accident déclaré. Elle est réalisée le plus rapidement possible afin d'éviter toute récurrence et permet, le cas échéant, d'adapter les processus de travail ou les équipements de protection individuelle.

S'agissant des accidents non professionnels, une campagne de sensibilisation a été mise en place en collaboration avec la SUVA.

En ce qui concerne les coûts directs, selon les chiffres de la comptabilité au 31 décembre 2018, ils se présentent comme suit :

- coûts des absences 2018 (maternité comprise) : CHF 858'176.—
- IJ, APG reçues en 2018 CHF 378'111.90
- coûts directs nets au 31 décembre 2018 CHF 480'064.10

A noter encore toutefois que des remboursements concernant l'année prise en exemple pourront intervenir durant l'exercice comptable suivant, étant donné que l'assurance invalidité traite les dossiers indépendamment du calendrier civil et procède régulièrement à des remboursements rétroactifs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1^{er} juillet 2019